

**1. Proposition**

Le congrès accepte la modification de révision selon proposition ci-jointe avec effet au 1.1.2012.

**2. Motivation**

Avec la modification proposée, la proposition K09.015 « Représentation des deux sexes dans les organes des organisations internes » acceptée par le congrès 2009 est intégrée dans les statuts.

## Statuts SEV

Projet de révision pour le congrès SEV du 24.5.11

### 1.1 Statuts SEV

Congrès SEV – ~~20 mai 2009~~ 24 mai 2011

...

#### Article 15 – Organisation du syndicat

...

15.4 Les organisations internes du syndicat sont :

- les sous-fédérations
- les sections

Dans les organes et les autorités des organisations internes, les deux genres sont représentés par au moins une personne, pour autant qu'ils figurent tous deux dans le domaine d'organisation.

...

#### Article 25 – Dispositions finales

...

25.2 Ces statuts ont été approuvés par le congrès SEV le ~~20 mai 2009~~ 24 mai 2011 à Berne. Ils entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier ~~2010~~ 2012 et remplacent les statuts du 1<sup>er</sup> janvier ~~2006~~ 2010.

Berne, le ~~20 mai 2009~~ 24 mai 2011

La ~~Le~~ présidente du congrès : ~~Doris Wyssmann~~ Rinaldo Zobe

Le secrétaire du jour : Rolf Rubin